



Regard Béthémontois



**Mairie de
Béthemont-la-Forêt**
Rue de Montubois
Tel : 01 34 69 27 01
Fax : 01 34 08 07 25

SOMMAIRE

Page 3	L'EDITORIAL
Page 4	VIE LOCALE <ul style="list-style-type: none">• Bienvenue à notre nouvelle Secrétaire de Mairie• Elections sénatoriales• Inscription sur les listes électorales
Pages 5 & 6	AGENDA
Page 7	VIE LOCALE <ul style="list-style-type: none">• Information sur la vie du Conseil Municipal
Pages 8 & 9	PLAN LOCAL D'URBANISME
Pages 10 & 11	LE P.N.R OISE PAYS DE FRANCE
Pages 12 & 13	CADRE DE VIE <ul style="list-style-type: none">• Collecte des encombrants• L'eau de notre robinet
Pages 14 & 15	NOS JEUNES BETHEMONTOIS
Page 16	LES ACTIVITES DU C.C.A.S <ul style="list-style-type: none">• Rétrospective de la troisième exposition d'art
Page 17	VIE LOCALE <ul style="list-style-type: none">• Rappel aux Béthemontois des règles de bon voisinage• Démarches à faire lors de la vente d'une maison• Le stationnement• Démarches administratives à faire lors de travaux
Pages 18 & 19	BETHEMONT EN FETE
Pages 20 & 21	INFO TRAVAUX <ul style="list-style-type: none">• Le lavoir communal• Eclairage public allée du Lave Sabots• Route de Taverny• Notre Dame de la Pitié• Travaux de voirie rue de Montubois• Dossier assainissement
Page 22	FOCUS <ul style="list-style-type: none">• Ebénisterie Menuiserie J-P FLAMENT
Page 23	INFO PRATIQUE <ul style="list-style-type: none">• La petite page verte

Photographie de la couverture :
Béthemont en fête

Rédaction, photos et impression
réalisées par l'Equipe Municipale
Responsable Christèle BRUNETTI

L'Editorial



Devant l'importance du travail que nous avons dû réaliser depuis ce printemps nous avons été dans l'impossibilité de vous présenter la revue municipale du mois de juin dernier et permettez moi de m'en excuser auprès de vous.

Tout d'abord, je regrette que le *Projet Durable* présenté lors du dernier *Regard Béthemontois* ait été mal compris par certains Béthemontois.

Aussi, dans cette revue vous trouverez quelques éléments de réponses à vos interrogations, mais sachez que je reste à votre disposition pour vous apporter toutes les explications que vous jugez utiles à ce sujet. Il me semble important que chaque Béthemontois ait la possibilité de me rencontrer sur ce dossier afin que vous puissiez vous faire votre propre opinion.

Sachez, que les objectifs qui m'animait en 2008 lors des élections municipales restent inchangées et mon souhait de préserver notre environnement reste intacte. Pour oter le doute aux septiques, je vous rappelle, que j'ai signé en octobre 2010 la charte de la vallée de Chauvry avec l'ensemble des communes qui la composent et le Conseil Général .

Enfin, je soutiens le projet de la future charte du Parc Naturel Régional « Oise – Pays de France » auquel nous avons été associés au périmètre d'études. Cet outil permettra de préserver durablement notre environnement.

L'ensemble de ces dispositifs en matière d'urbanisme que ce soit le S.C.O.T, le P.L.U, ou le P.N.R ne sont pas une contrainte supplémentaire pour notre commune, mais des outils qui seront mis à notre disposition pour valoriser et préserver notre territoire.

Enfin, les différentes animations et activités culturelles vont ponctuer la fin de l'année : au plaisir de vous y retrouver toujours plus nombreux !

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Maire,

Didier DAGONET

VIE LOCALE



Horaires Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi :	09 h 30 à 12 h 00
Jeudi :	09 h 30 à 12 h 00
Vendredi :	16 h 00 à 18 h 00
Samedi :	09 h 30 à 12 h 00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matins de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis matins sur rendez-vous.

Bienvenue à notre nouvelle Secrétaire de Mairie

Depuis le 20 juin dernier, les Béthemontois qui se rendent en Mairie ont pu rencontrer notre nouvelle Secrétaire de Mairie Madame Stéphanie GROCAUT. Avant de nous rejoindre elle était en poste dans la commune de Bezons.

Madame Stéphanie GROCAUT est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives aux heures d'ouvertures de la Mairie.

Nous lui souhaitons la bienvenue au nom de l'ensemble des Béthemontois.



Elections sénatoriales

A l'issue du scrutin qui s'est déroulé le dimanche 25 septembre dernier ont été élus, par les grands électeurs, les sénateurs du Val d'Oise pour une durée de 6 ans :

M. Francis DELATTRE,
Mme Dominique GILLOT,
M. Robert HUE,
M. Hugues PORTELLI,
M. Alain RICHARD,

Inscription sur les listes électorales

Dans la perspective des élections présidentielles et législatives de 2012 qui se dérouleront respectivement, les 22 avril et 6 mai pour les présidentielles, les 10 et 17 juin pour les législatives, nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'être inscrit(e) sur les listes électorales de la commune pour pouvoir voter à Béthemont-la-Forêt.

Si vous ne figurez pas encore sur les listes électorales, si vous venez d'emménager et si vous souhaitez voter à Béthemont-la-Forêt en 2012, nous vous invitons à vous faire inscrire dès à présent et ce, **avant le 31 décembre 2011.**

Comment s'inscrire ? :

En venant directement à la Mairie (aux horaires d'ouverture).

Pour cela présentez-vous avec :

- **une pièce d'identité** (passeport, carte nationale d'identité en cours de validité)
- **un justificatif de domicile** de moins de trois mois.

De nouvelles cartes électorales

seront adressées dans le courant du mois de mars 2012 à tous les électeurs de la commune en remplacement des actuelles qui ne seront plus valables dans le bureau de vote l'année prochaine.

Calendrier des collectes des déchets



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage au plus tôt à partir de 19h00 et ne devront comporter ni gravats, ni déchets ménagers spéciaux, ni pneumatiques, ni végétaux, ni peintures, ni solvants.

La collecte aura lieu les mercredis 16 novembre et 21 décembre 2011.

COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont : les bouteilles plastiques, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, cartons, cartonnettes, les journaux, les magazines. Ces déchets doivent être secs et propres.

La collecte aura lieu tous les vendredis.

COLLECTE DU VERRE

Les bouteilles en verre, bocaux et flacons sans bouchon, couvercle et capsule.

La collecte aura lieu les mardis 8 et 22 novembre, 13 et 27 décembre 2011.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte aura lieu tous les lundis et jeudis.

DECHETTERIES DU SYNDICAT

Les déchetteries de :

- Viarmes vous accueille du 1^{er} novembre 2011 au 28 février 2012 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30/12h et de 14h/17h, les samedis de 9h00/17h, les dimanches de 10h/15h, les mardis et jours fériés la déchetterie est fermée.

- Champagne-sur-Oise vous accueille du 1^{er} novembre 2011 au 28 février 2012 les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h/12h et de 14h/17h, les samedis de 9h/17h et les dimanches de 10h/15h, les jeudis et jours fériés la déchetterie est fermée.

11 NOVEMBRE 2011

93^e anniversaire de l'Armistice 1914 – 1918

A l'occasion de cette journée commémorative la commune de Béthemont-la-Forêt vous convie à une cérémonie du souvenir qui se déroulera au cimetière communal à 9 heures 30.

Cette cérémonie sera suivie d'une collation pour les jeunes et d'un vin d'honneur pour les adultes.

Nous vous attendons nombreux.

Noël des écoles

Les enseignants des écoles de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry nous informent que les enfants et leurs parents seront conviés à retrouver le Père Noël à la salle des fêtes de Chauvry en fin d'après midi le vendredi 9 décembre 2011.



Les aînés sont invités en Mairie

Les membres du Centre Communal d'Action Social et le Conseil Municipal seront heureux d'accueillir à l'occasion de la réception de fin d'année nos aînés le samedi 10 décembre 2011 à partir de 11h00.

Animations de Noël



Le Père Noël donne rendez-vous aux petits et grands le samedi 10 décembre 2011 à partir de 17h30 pour participer aux animations de Noël. A cette occasion les enfants pourront rencontrer le Père Noël et déposer leur lettre.

Rendez-vous dans la cour de l'école de notre village !

AGENDA

Régulation du cheptel Chevreuils / Sangliers / Renards 2011/2012



La régulation du cheptel chevreuils, sangliers et renards en forêt domaniale de Montmorency sera assurée par l'Office National des Forêts.

Cette régulation sera effectuée au cours des jeudis suivants :

- 03 novembre 2011
- 17 novembre 2011
- 24 novembre 2011
- 01 décembre 2011
- 08 décembre 2011
- 15 décembre 2011
- 05 janvier 2012
- 12 janvier 2012
- 19 janvier 2012
- 26 janvier 2012
- 02 février 2012
- 09 février 2012

Lors de ces journées des panneaux « **ATTENTION ZONE DE CHASSE** » seront disposés en périphérie des secteurs de chasse dans lesquels il est demandé au public de ne pas pénétrer. Le personnel de l'O.N.F et la Gendarmerie seront présents sur le terrain de 09 h 00 à 16 h00 pour constituer un périmètre de sécurité.

L'agence postale de Villiers Adam

L'agence postale de Villiers Adam vous accueille tous les jours de la semaine aux horaires suivants :

- Lundi : 08h30 à 11h30
- Mardi : 08h30 à 11h30
- Mercredi : 08h30 à 11h30
- Jeudi : 15h00 à 17h30
- Vendredi : 08h30 à 11h30
- Samedi : 09h30 à 12h00

Planning des battues effectuées par la société de chasse Chauvry – Béthemont

La société de chasse de Chauvry – Béthemont nous informe qu'elle prévoit de réaliser des battues sur le site dit «Les Fondrières» entre la rue de la Croix Frileuse et la RD 44 les dimanches suivants :

- 06 novembre 2011
- 20 novembre 2011
- 04 décembre 2011
- 18 décembre 2011
- 08 janvier 2012
- 22 janvier 2012
- 05 février 2012
- 19 février 2012
- 26 février 2012

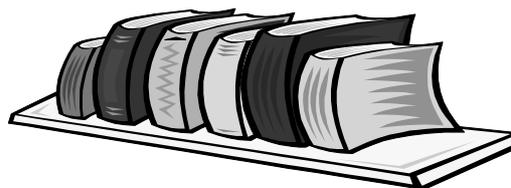
Passage à l'heure d'hiver dimanche 30 octobre 2011

Le passage à l'heure d'hiver aura lieu **dimanche 30 octobre 2011** à 3 heures du matin. Vous devrez retirer 60 minutes à l'heure légale. Il sera alors 2 heures.



Le changement d'heure a été instauré en France à la suite du choc pétrolier de 1974. Depuis 1998, les dates de changement d'heure ont été harmonisées au sein de l'Union européenne. Dans tous les pays membres, le passage à l'heure d'été s'effectue le dernier dimanche de mars et le passage à l'heure d'hiver, le dernier dimanche d'octobre.

La Bibliothèque



Nous vous rappelons que Monsieur Claude POTIER assure bénévolement une permanence tous les **mercredis de 16h30 à 18h30** au premier étage de la Mairie, pour vous accueillir à la bibliothèque de la commune.

Information sur la vie du Conseil Municipal

RESUME DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2011

8 élus étaient présents, 1 absent.

1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES DE BETHEMONT-LA-FORET ET CHAUVRY

Au vu du bilan de la fête communale et des effectifs de la rentrée scolaire, Monsieur Le Maire, propose que soit reversé 1 380€, aux coopératives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle aux coopératives des classes de maternelle et élémentaires de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, proportionnellement aux effectifs dont le total s'élève à 66 élèves, soit 20,90€ par enfants. Approuve la répartition comme telle :

-Béthemont-la-Forêt maternelle et élémentaire 39 élèves :	815,10€
-Chauvry élémentaire 27 élèves :	564,30€

2 - APPROBATION DU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION 2011 AU SYNDICAT DE GROUPEMENT SCOLAIRE DE BETHEMONT-LA-FORET ET CHAUVRY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le versement de la participation 2011 au SIREs, d'un montant de 35 458 ,90€ en trois versements tous les trimestres d'un montant de 11 819.64€,

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement),

3 - INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER RELATIF AU PLAN LOCAL D'URBANISME *(Voir le dossier pages 8 & 9)*

4 - APPROBATION DU PERIMETRE D'ETUDES POUR LE PARC NATUREL REGIONAL OISE PAYS DE FRANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Émet un avis favorable pour que l'intégralité du territoire de la Commune de Béthemont-la-Forêt soit inclus dans le périmètre d'étude de la révision de la charte du PNR « Oise Pays de France », comme le Conseil Régional l'a évoqué lors de sa délibération en date du 24 juin dernier,

Soutient la proposition d'extension du PNR « Oise Pays de France » jusqu'à la frange nord du massif de Montmorency,

Souhaite participer aux commissions thématiques en vue de l'élaboration de la nouvelle charte du PNR « Oise Pays de France »,

5 - ACCORD SUR LA DEMANDE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE CHAUVRY « S.I.A.E.P. » POUR INTEGRATION AU SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE « SEDIF »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve l'adhésion du SIAEP au SEDIF qui entraînera la dissolution du syndicat en eau potable des Communes de la Vallée de Chauvry « SIAEP » et le transfert de l'actif et du passif du SIAEP au SEDIF,

Prend acte du fait qu'à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté inter préfectoral portant adhésion du SIAEP au SEDIF, la Commune de Béthemont-la-Forêt sera adhérente au SEDIF.

6 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

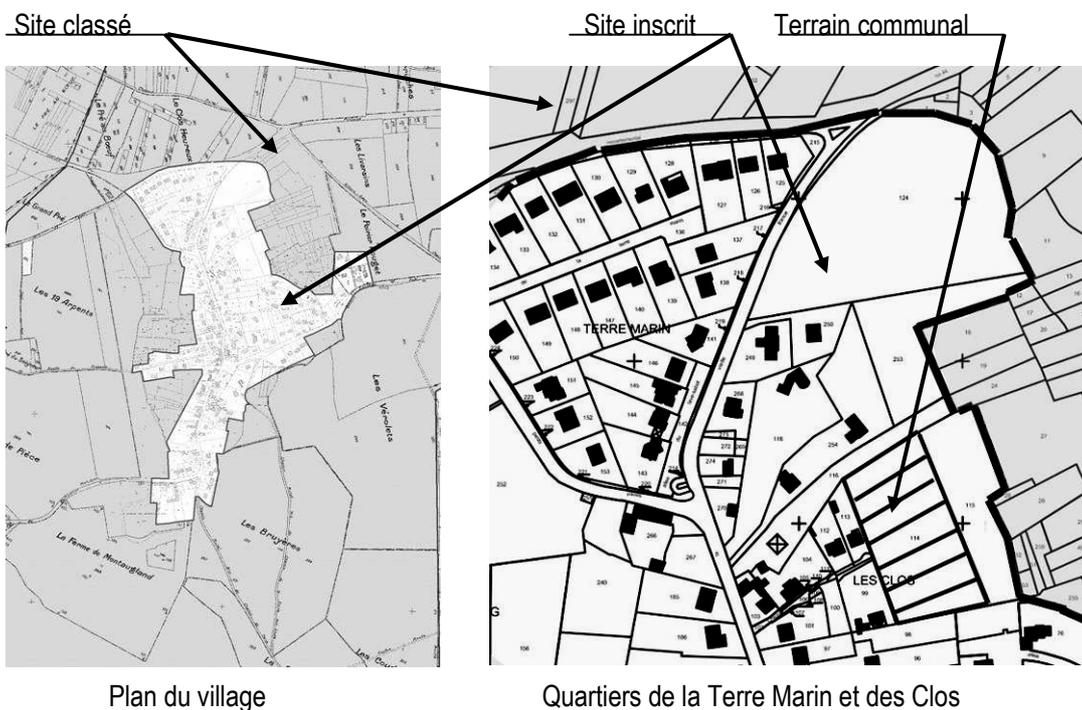
Prend acte du rapport annuel 2010 relatif à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois forêts Informe la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

Il nous est apparu utile d'apporter quelques précisions sur le dossier du Plan Local d'Urbanisme de notre commune. Nous avons constaté que certains points présentés lors du précédent Regard Béthemontois ont été mal interprétés et que certaines informations qui ont été diffusées au sein de notre village sont erronées.

Vaste programme immobilier de 20 000m². Non, au stade où en étaient les études, le seul terrain qu'il était envisagé de rendre urbanisable était une parcelle de terrain d'un peu plus de 5 700 m² situé au bout du chemin des Clos appartenant à la commune.

Il faut rappeler que notre village est protégé par l'inscription de la majorité de notre territoire en site classé, où la réalisation de construction est très difficile voire impossible. La zone urbanisée de notre village est classée en site inscrit. Aussi, lors du classement de la vallée de Chauvry les élus de l'époque avaient réservé deux secteurs à l'urbanisation future lors de la délibération en date du 15 janvier 1993 approuvant le périmètre du site classé de la Vallée de Chauvry.

Périmètre du site classé de la Vallée de Chauvry sur Béthemont-la-Forêt



Une densification par la construction de lotissements et de logements sociaux. Oui, nous avons envisagé de rendre constructible une parcelle appartenant à la commune (sur le terrain des Clos) et par la même occasion de densifier la zone urbaine de notre village.

Non, la municipalité n'a pas l'intention de réaliser de logements sociaux, mais plutôt l'intention d'envisager un lotissement de 5 à 6 maisons sur ce terrain de 5 700 m².

La loi Solidarité et au Renouvellement Urbains. Non, la loi S.R.U ne s'impose pas à notre village, car cette loi qui oblige les communes à la mixité sociale avec un pourcentage de 20 % de logements sociaux, ne s'applique qu'aux communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France)

Favoriser la mutation des anciens bâtiments agricoles. Oui, les élus envisageaient de permettre la mutation de certains bâtiments agricoles en Habitations et plus particulièrement les bâtiments situés rue de la Vieille France, la surface des parcelles concernées est d'environ 2 300 m² et pourraient permettre la réalisation de quelques logements. Aujourd'hui le nombre n'est pas arrêté.

Enfin voici retracé brièvement le déroulement du dossier depuis le Regard Béthemontois d'avril 2011.

Lors de la réunion du 5 avril 2011, des personnes publiques associées, il est apparu que notre projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui avait été élaboré en concertation avec les élus, les services de la Préfecture et le Cabinet LEDEZ-LEGENDRE, n'était probablement pas compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile de France.

Aussi au lendemain de cette réunion Monsieur Le Maire a demandé un rendez-vous avec Monsieur Le Préfet qui a bien voulu le recevoir accompagné de Messieurs WAGENTRUTZ et POUILLART, le 26 juillet dernier.

Le point de désaccord portait sur l'urbanisation du terrain communal situé au Chemin des Clos.

Ce terrain avait été acheté lors de la précédente mandature, suite à une délibération du 2 septembre 2004, autorisant le Maire de l'époque à acheter la parcelle de terrain cadastré AB 114 d'une surface de 57 ares et 44 centiares, pour un montant de 36 850 €.

Pour réaliser cette acquisition la Commune a souscrit un emprunt sur dix ans.

L'objectif affiché était de permettre à la commune d'urbaniser ces terrains afin de financer des opérations d'investissement tels que des travaux de voirie.

Ce terrain est situé dans le périmètre de site inscrit de la Vallée de Chauvry donc a priori urbanisable.

Par ailleurs, la présence d'une zone boisée située au sud de cette parcelle est considérée par les services de l'état comme faisant partie du massif forestier de Montmorency. C'est ce point qui était en discussion, car les différents services de la Préfecture n'avaient pas la même analyse sur ce bosquet d'arbres.

Enfin, depuis 1994, le Schéma Directeur de la Région Ile de France mentionne dans son règlement que pour les terrains situés le long des massifs forestiers de plus de 100 hectares, il est constitué une bande de terrain de 50 mètres de large inconstructible le long de la lisière.

Aussi il est rappelé que ce document s'impose aux autres documents d'urbanisme : SCOT, PLU.

La Commune ne peut a priori que conclure, au vu de ces éléments, cette parcelle située au bout du chemin des Clos est inconstructible ce qui constitue un important déficit financier pour la commune.

Par conséquent la Commune va devoir revoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de notre village et plus particulièrement le devenir du terrain communal des Clos, mais aussi, de tenir compte de certaines remarques pertinentes qui ont été formulées par certains Béthemontois.

Mais les orientations mises en oeuvre pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sont pas remises en cause et plus particulièrement la protection de notre environnement, la mise en valeur de son territoire et la protection de son patrimoine naturel et urbain.

Exposition

Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du P.L.U de notre commune, une exposition présentant la phase diagnostic sera à disposition du public à partir du lundi 7 novembre 2011 en Mairie.

La première partie de l'étude du PLU, qui était relative au diagnostic de notre Village, est toujours d'actualité. La commission urbanisme a travaillé cet été pour présenter aux Béthemontois, 8 planches retraçant cette première étape nécessaire à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

P
l
a
n
L
o
c
a
l
d'
u
r
b
a
n
i
s
m
e

Le P.N.R « Oise Pays de France »

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France a été créé depuis le 13 janvier 2004 par décret du Premier Ministre.

L'enjeu du Parc est de préserver la ruralité et le patrimoine du territoire qui sont menacés par la pression foncière due à la proximité de Paris et de la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles De Gaulle. Le Parc, véritable outil d'aménagement du territoire inter-régional, s'est donné, via sa charte, l'objectif primordial de maîtriser l'évolution de son territoire et de répondre aux enjeux suivants :

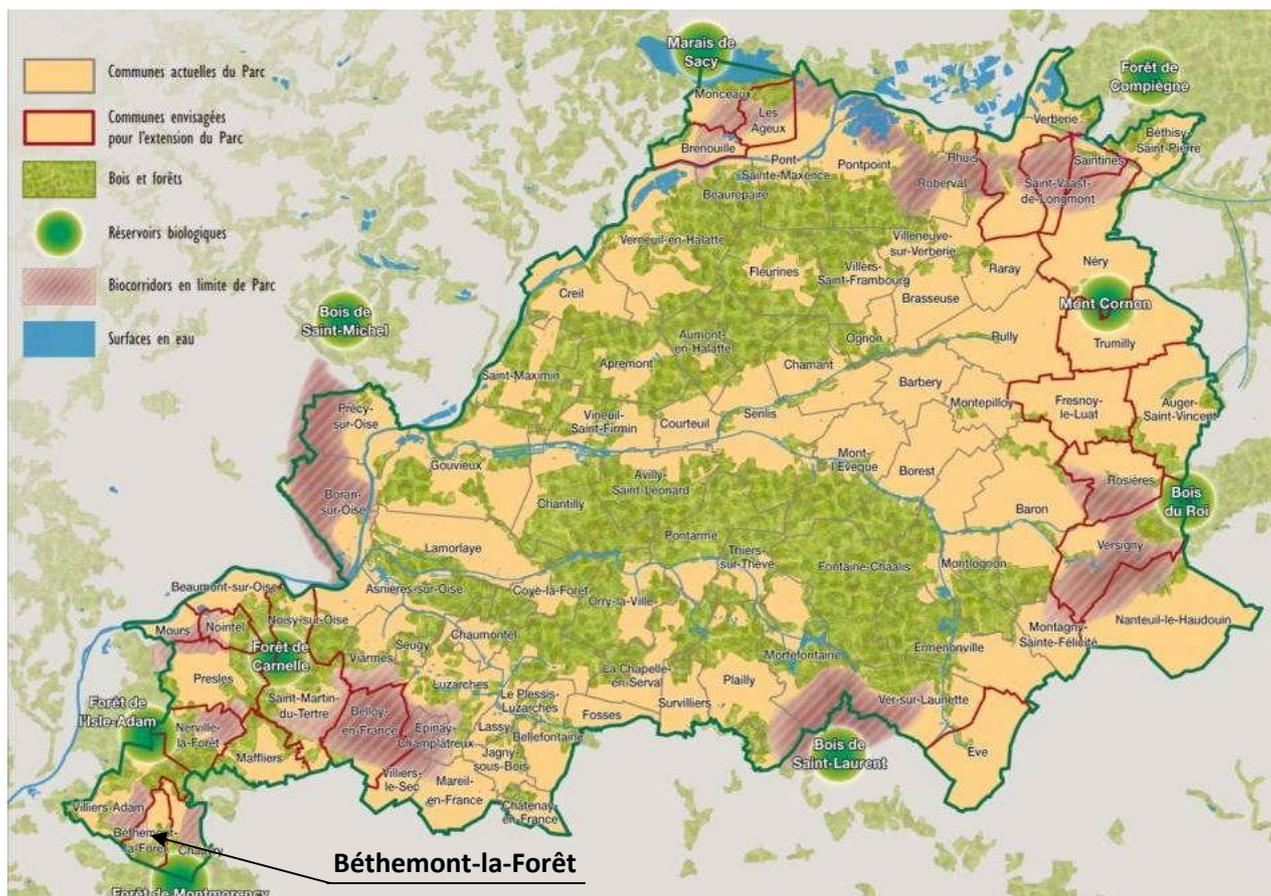
- Préserver et gérer durablement le patrimoine naturel et culturel du territoire
- Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres
- Accueillir et sensibiliser le public à l'environnement et au patrimoine



Ainsi, le Parc Naturel régional Oise-Pays de France est la concrétisation d'une volonté commune et forte pour que ce territoire soit un territoire reconnu, préservé et développé durablement.

Le classement d'un territoire en Parc naturel régional est attribué pour 12 ans. Ce classement doit donc faire l'objet tous les 12 ans d'une demande de renouvellement ce qui nécessite un long travail de réflexion et de concertation pour établir une nouvelle charte.

Le Périmètre d'étude



Le 24 juin dernier, les régions Picardie et Ile de France ont délibéré pour prescrire la révision de la Charte du Parc.

Les Régions Ile de France et Picardie ont fixé un périmètre potentiel qui comprend les 59 communes appartenant déjà au Parc et 27 nouvelles communes, 12 en Val d'Oise et 15 dans l'Oise. Ces nouvelles communes font le lien entre la forêt de Chantilly et les forêts de Carnelle, l'Isle-Adam et Montmorency, la forêt d'Halatte et le marais de Sacy, la forêt d'Halatte et la forêt de Compiègne, la forêt d'Ermenonville et le Bois-du-Roi. Notre village fait partie de la liste des 12 nouvelles communes du Vald'Oise comme Chauvry ; Nerville-la-Forêt, Presles, Villiers Adam

Le P.N.R « Oise Pays de France »

Lors du Conseil Municipal du 29 septembre dernier Monsieur le Maire a présenté le dossier à l'ensemble des élus, en précisant sa volonté de participer à la rédaction de l'avant projet de la Charte afin de mieux appréhender ce nouvel outil qui s'offre à nous et défendre les spécificités de notre commune, mais aussi de la vallée de Chauvry.



Les principales étapes de la révision

2011 Etudes préalables

Quatre études préalables à la révision de la charte ont été engagées en janvier 2011.

Elles apportent des éléments complémentaires sur la connaissance du territoire et formuleront des recommandations à prendre en compte dans la future charte. Les études en cours sont : le Diagnostic Territorial et Évaluation de la Charte, le Plan Climat Énergie Territorial, l'Étude Urbanisme et Paysages et l'Étude Réseaux Écologiques.

2012 Rédaction de l'avant projet de la Charte

Neuf commissions thématiques de travail, comprenant des représentants des communes, des départements, des régions, des services de l'Etat et des partenaires locaux participeront à la rédaction de la charte, qui s'effectuera en interne. Les salariés du Parc seront mobilisés autour de ce nouveau projet pour préparer et suivre mois après mois, l'évolution du dossier.

Le parc préparera un document qui définira les grands enjeux et objectifs de la future charte sur le territoire agrandi. Ce document sera modifié, corrigé, réécrit plusieurs fois avant d'être soumis à la validation des Régions en septembre 2013. Il se transformera alors en « Projet de charte ».



Fin 2013 Enquête publique Consultation des habitants

Les habitants seront régulièrement informés de la progression des travaux et pourront, s'ils le souhaitent, exprimer leur avis sur la nouvelle charte lors de l'enquête publique. Durant un mois, les Béthemontois pourront consulter le projet en Mairie. Vos remarques seront recueillies par un commissaire enquêteur, chargé de rendre un rapport fin 2013.

2014-2015 Délibération des collectivités sur le projet de Charte Adhésion des communes

En 2014 et 2015, le projet rentrera dans sa phase finale. Il reviendra alors aux Conseils Municipaux de choisir ou non d'adhérer et de s'engager sur la nouvelle charte.

En effet, une commune ne fera pas partie du Parc si le Conseil Municipal ne le souhaite pas, c'est une adhésion libre et volontaire de la commune.



Janvier 2016 Renouvellement du classement jusqu'en 2028

L'objectif du Parc est d'obtenir un nouveau décret de classement, longue procédure de révision qui mobilisera quatre années de travail, auxquelles les élus de Béthemont-la-Forêt participeront. A la clé : la protection du territoire, de son paysage et de son patrimoine.

CADRE DE VIE

Collecte des encombrants

Quels types de déchets sont collectés ?

Petit rappel

Les déchets collectés en porte à porte

1 m³ maximum par collecte et par foyer.

Longueur maximale : 1m50.

Poids maximum : 35kg.

Attention : les branchages doivent être fagotés.

Tous les déchets déposés aux encombrants en porte à porte ne sont pas triés, ils sont acheminés vers des CSDND (Centres de Stockage des Déchets Non Dangereux) pour y être enfouis.

En effet, si vous déposez des déchets valorisables devant votre domicile lors de la collecte des encombrants, ces derniers sont directement enterrés! C'est pourquoi nous vous conseillons d'apporter en déchetterie les déchets végétaux, les gros cartons, la ferraille, les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ou tout autre déchet valorisable afin qu'ils puissent être recyclés.



Les déchets non collectés avec les encombrants

Certains déchets ne sont pas collectés au porte à porte mais sont acceptés en déchetterie :

- pots de peinture (même vides) et solvants,
- déchets dangereux (batteries, piles, bidons d'huile, produits chimiques),
- gravats et matériaux issus du bâtiment,
- éléments de ferraille trop épais.
- souches et troncs d'arbres,

Les branchages peuvent être déposés lors de la collecte des encombrants uniquement s'ils sont fagotés.

Les cuves de carburant doivent être vidées et dégazées.

Les ballons d'eau chaude sont à déposer vidés de leur contenu.

Les déchets interdits

Certains déchets ne sont pas ramassés par la collecte des encombrants en porte à porte et ne sont pas acceptés en déchetterie :

- plaque de fibrociment ou tout autre composé comprenant de l'amiante,
- pneumatiques,
- pièces automobiles,
- bouteilles de gaz.
- Extincteurs

Si vous avez un doute sur les déchets à déposer lors de la collecte des encombrants, si vous souhaitez connaître les filières de reprise pour les déchets interdits, n'hésitez pas à contacter le syndicat TRI-OR au 01 34 70 05 60 ou consultez le site www.tri-or.fr.

Les objets encombrants devront toujours être sortis la veille du jour de ramassage, au plus tôt à partir de 19 h00.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas autorisé de laisser les conteneurs sur le domaine public en dehors des jours de collectes.

Pour la collecte des déchets ménagers en bac (verre, emballages journaux, ordures ménagères) les bacs doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés au plus tard le soir de la collecte.

En cas de dysfonctionnement de vos conteneurs, vous devez prendre contact avec le syndicat TRI-OR au 01 34 70 05 60 ou consultez le site www.tri-or.fr pour sa remise en état ou son remplacement.



L'eau de notre robinet

La distribution de l'eau potable est assurée par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Vallée de Chauvry qui regroupe les communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel et Villiers Adam.

Cette eau est captée sur le territoire de Mériel en bordure de l'Oise. Comme vous avez pu le constater, l'eau a une teneur en calcaire importante entre 52 et 54° HT, ce qui a pour conséquence d'entartrer nos canalisations ainsi que nos appareils électroménagers.



Aujourd'hui, l'eau qui vous est distribuée est de bonne qualité, car la teneur en produits chimiques est largement inférieure aux normes imposées par la direction des affaires sanitaires et sociales, la teneur élevée en calcaire de l'eau n'est pas nocive pour notre santé.

L'eau qui vous est distribuée est prélevée dans les trois puits que gère notre syndicat avant d'être acheminée dans le réseau d'eau potable sans recevoir d'autre traitement que l'adjonction de chlore.

Aussi depuis plus d'un an, le syndicat en concertation avec les élus des communes adhérentes a étudié plusieurs scénarios pour vous proposer une eau moins calcaire. Ces études ont porté sur la création par notre syndicat d'une usine de dé-carbonatation, mais chacun s'accorde sur le fait que cela aurait un impact trop important pour le budget des communes, ainsi que les coûts de maintenance de cette usine.

Une seconde étude envisageait d'acheter de l'eau à un autre prestataire, mais à nouveau cela augmenterait considérablement la facture d'eau.

D'autre part, il ne faut pas oublier qu'en cas de pollution de l'eau qui est prélevée, le syndicat serait dans l'incapacité de fournir de l'eau potable à ses abonnés. Car il est rappelé qu'actuellement, l'eau qui alimente nos puits provient directement de l'Oise et ne subit qu'un faible traitement en chlore.

C'est pourquoi le troisième scénario envisagé est pour les communes adhérentes au SIAEP d'intégrer le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France). Diverses raisons montrent que cela sera un atout pour les Communes du SIAEP, car le SEDIF propose de garantir le coût de l'eau au même prix qu'aujourd'hui, l'eau qui vous sera distribuée proviendra de l'usine de production d'eau potable de Mery sur Oise.

Le SEDIF est le premier distributeur d'eau dans le monde à utiliser le procédé de nanofiltration qui est utilisé à l'usine de Méry-sur-Oise pour produire de l'eau potable à partir d'une eau de rivière. Ce procédé était jusqu'ici utilisé pour traiter des eaux souterraines ou dessaler l'eau de mer

La nanofiltration consiste en une filtration de l'eau sous pression à travers des membranes 10 000 fois plus fines qu'un cheveu. Ces membranes permettent de filtrer les micro-polluants les plus difficiles à éliminer (virus, bactéries, pesticides...) et la quasi-totalité des composants organiques.

D'une grande qualité, l'eau nanofiltrée est également plus douce et sans goût de chlore.

Aussi, lors du dernier Conseil Municipal sur proposition de Monsieur Le Maire, l'ensemble des élus a approuvé la troisième solution. Celle-ci ne sera pas mise en œuvre avant 2013, car avant de se raccorder au réseau du SEDIF il y a quelques travaux à effectuer.

Nos jeunes Béthemontois

Accueil Périscolaire

Pour cette nouvelle année scolaire Mademoiselle Aurélie DENIS et Monsieur Thomas GAUDIER accueillent les jeunes Béthemontois et Chauvriots les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant les périodes scolaires.

Cette structure située à la salle des fêtes de Chauvry est ouverte le matin de 07h30 à 08h40 et le soir de 16h45 à 19h00.

Pour bénéficier de ce service vous devez inscrire votre enfant chaque début de mois ou au plus tard l'avant-veille du jour d'accueil au secrétariat de la Mairie de Béthemont-la-Forêt.

Nos deux animateurs servent chaque après midi un goûter aux enfants et proposent divers activités à vos enfants, jeux de plein air, activités récréatives.....

La prestation est facturée aux familles 2.00 € le matin et 5.00 € le soir.



Pour l'accueil de vos enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires la commune de Béthemont-la-Forêt a signé une convention avec la commune de Frépillon. Aussi, si vous souhaitez faire bénéficier vos enfants de cette prestation, veuillez prendre contact avec la commune de Frépillon au 01.39.60.04.88.

Le transport scolaire



Cette prestation est financée par nos partenaires qui sont le Syndicat des Transports d'Ile de France et le Conseil Général du Val d'Oise.

Le seul petit changement est la fourniture d'une carte de transport aux enfants qui fréquentent le car scolaire.

Attention seul les enfants titulaires du titre de transport peuvent utiliser le car entre Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

Dates des vacances scolaires 2011/2012

Vacances de la Toussaint :

du 22 octobre au 3 novembre 2011

Vacances de Noël :

du 17 décembre 2011 au 3 janvier 2012

Vacances d'Hiver :

du 25 février au 12 mars 2012

Vacances de Printemps :

du 21 avril au 7 mai 2012

Vacances d'Eté :

5 juillet 2012

A l'occasion de cette rentrée scolaire 2011- 2012, le Syndicat des Transports d'Ile de France a repris l'organisation des transports scolaires.

Aussi, depuis le début de cette année vos élus ont suivi ce dossier pour que la transition soit le plus simple pour les parents d'élèves, et que la gratuité de ce transport ne soit pas remise en cause.

Nos jeunes Béthemontois

Les écoles de Béthemont-la-Forêt et Chauvry

Cette année, l'école de Béthemont-la-Forêt accueille un nouveau directeur, Monsieur Benoît Fourgeron, nous lui souhaitons la bienvenue.

Les effectifs pour nos deux écoles sont de 66 élèves. Béthemont-la-Forêt accueille 39 enfants dont 19 enfants pour la classe de maternelle de Madame Delacour qui se répartissent de la façon suivante : 8 élèves en petite section, 8 élèves en moyenne section et 3 élèves en grande section. La classe de primaire de Monsieur Fourgeron compte 20 élèves qui se répartissent également en cours préparatoire et en cours élémentaire 1^{ère} année.



L'école de Chauvry accueille 27 enfants dans la classe de primaire de Madame Piel. Ils se répartissent de la façon suivante 11 élèves en cours élémentaire 2^{ème} année, 9 élèves en cours moyen 1^{ère} année et 7 élèves en cours moyen 2^{ème} année.



Les enseignants sont aidés dans leurs tâches par Madame Nadia AUBRY pour la classe de maternelle et une assistante de vie scolaire pour la classe de primaire de Chauvry. Aujourd'hui nous sommes dans l'attente du remplacement par l'inspection d'académie d'une assistante de vie scolaire de la classe de primaire de Béthemont-la-Forêt. Madame Dominique LESSAGE qui assumait cette fonction depuis 2008 et qui nous a quitté en juin dernier, car son contrat n'a pas pu être reconduit,

nous tenons à la remercier du travail qu'elle a accompli durant toutes ces années.

Enfin nous en profitons pour remercier Madame Aurélie FERRY la directrice de l'école de Béthemont-la-Forêt pour son travail de qualité auprès de nos enfants, elle a obtenu une mutation, après 7 années passées auprès de nous.

La restauration scolaire



Chaque jour, Madame Nadia AUBRY et Monsieur Thomas GAUDIER préparent et distribuent en moyenne 25 repas pour la cantine de Béthemont-la-Forêt. Ces repas sont préparés par notre prestataire de service Armor Cuisine dans ses cuisines situées à Bobigny et livrés chaque jour par le système de liaison froide. La composition des menus est faite en partenariat avec le prestataire de service, le personnel de la Mairie et les représentants des parents d'élèves. Dans un souci d'avoir une homogénéité entre les repas servis dans les cantines de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, nous avons le même prestataire de service et les mêmes repas servis.

Les parents peuvent consulter les menus soit sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école ou sur le site internet de notre village.

LES ACTIVITES DU C.C.A.S

Rétrospective de la troisième exposition d'art



Comme il est devenu de coutume, le Centre Communal d'Action Sociale a organisé pour la 3^{ème} année consécutive l'exposition d'art. En effet, dans un souci d'animer notre village, les membres du C.C.A.S ont décidé de mettre à l'honneur les talents de nos artistes Béthémontois.

Cette manifestation s'est déroulée du 18 au 25 juin avec comme invités d'honneur Madame et Monsieur KOENING.

Ces deux artistes, nous ont fait découvrir deux arts totalement différents.

Monsieur KOENING utilise comme matière première du bois ramassé au hasard de ses promenades en forêt ou au bord du littoral, puis l'imagination fait le reste.

Madame KOENING manie avec délicatesse le pinceau pour notre plus grand bonheur elle a su donner vie à ses toiles et retranscrire la beauté des paysages qu'elle a peints.



L'association de ces deux styles ont fait de cette exposition un mariage heureux entre la peinture et la sculpture. Les visiteurs ont apprécié le travail de nos deux artistes mise en valeur par une disposition réfléchie par les artistes et un éclairage adapté.

Bravo à nos deux invités.



Nous les remercions d'avoir répondu présents tout au long de cette semaine et d'avoir aussi accueillis les enfants des écoles de Béthémont/Chauvry.

Talents cachés, artistes timides, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Centre Communal d'Action Social, afin de nous faire découvrir vos créations.



Rappel aux Béthemontois des règles de bon voisinage

Par décret de la Préfecture, il est interdit d'allumer des feux dans les jardins.

Au-delà de la loi, il faut penser aux personnes que la fumée incommode ou leur provoque des troubles respiratoires.

Nous vous rappelons que deux déchetteries sont à votre disposition (à Viarmes et à Champagne sur Oise) et que les poubelles et sacs de déchets verts sont enlevés par les véhicules récoltants les ordures ménagères le lundi et le jeudi.

L'arrêté préfectoral au sujet du bruit précise que les travaux

momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectuées que :

- De 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi,
- De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi,

Merci à tous de faire un effort pour assurer la bonne entente entre les habitants de notre village.

Démarches à faire lors de la vente d'une maison

Il est maintenant obligatoire de fournir au Notaire en même temps que les diagnostics pour le plomb, l'amiante, le coefficient de déperditions etc. Une attestation de visite de l'installation de l'assainissement autonome.

Celle-ci est obtenue en faisant la demande auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome dont le siège se situe : 14 rue du Heaulme, 95600 MARINES

Téléphone FAX : 01 30 39 65 31.



Le stationnement



Le stationnement rue de Montubois devant la Mairie est interdit les jours d'école le matin de 8h00 à 9h00 et le soir de 16h00 à 17h00, ceci afin de permettre au bus scolaire de stationner dans de bonnes conditions et de permettre aux enfants de sortir ou d'entrer dans celui-ci en toute sécurité.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le stationnement des véhicules est strictement interdit sur les trottoirs, qui sont réservés aux piétons. Aussi, pour la sécurité de nos enfants et des personnes qui circulent à pied, nous demandons aux automobilistes de ne plus stationner sur les trottoirs.

Démarches administratives à faire lors de travaux

Nous vous rappelons que vous devez déposer en Mairie avant tout commencement de travaux :

- Un permis de construire avant la réalisation d'un bâtiment de plus de 20m².
- Un permis de démolir pour toutes démolitions de bâtiment.
- Une déclaration préalable doit être déposée avant d'édifier toute construction nouvelle créant une surface hors œuvre brute (SHOB) inférieure ou égale à 20m², ou l'agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB inférieure ou égale à 20m², ou lors de la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, enfin lors du changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celui-ci n'implique pas de travaux.

Le dépôt du dossier ne signifie pas que vous aurez automatiquement l'autorisation de réaliser les travaux, aussi vous devez attendre la notification de votre autorisation par arrêté qui vous précisera le cas échéant les modifications que vous devrez apporter à votre projet pour être recevable.

Béthemont en Fête

**Encore un joli succès
de la fête communal à Béthemont-la-Forêt**

Depuis de nombreuses années, nous consacrons le deuxième week end de septembre à la fête communale pour le plus grand plaisir de nos jeunes Béthemontois.

La météo nous annonçait un samedi ensoleillé et un dimanche pluvieux, nous avons effectivement hérité d'un samedi chaud qui a permis une bonne fréquentation. Par contre, en ouvrant nos volets le dimanche matin, la pluie est au rendez-vous avec un mercure qui ne dépasse guère les 20 °C.



Durant ce bel après midi ensoleillé les parents d'élèves mais aussi des bénévoles ont proposé diverses animations casses noix, chamboule tout

La soirée débute par une restauration rapide. Saucisses, grillades, frites sont proposées au menu. Puis, est venu le temps de la retraite aux flambeaux suivi du traditionnel feu d'artifice tant attendu, cette année le feu fut tiré sur un fond musicale qui avait pour thème « la guitare dans tous ces états » qui a clôturé cette première journée de festivités.

Le samedi 10 septembre dès 15 h00 le tournoi de football a ouvert ce week end de festivités qui a vu s'affronter sur le terrain nos jeunes. A l'issue de cette rencontre Monsieur le Maire a remis à l'ensemble des jeunes participants une médaille en souvenir .

Bien entendu les forains ont répondu présents encore cette année en proposant pour les petits mais aussi pour les plus grands de nombreuses animations. Comme l'année précédente, la municipalité a offert à l'ensemble des enfants des écoles de Béthemont-la-Forêt et Chauvry la possibilité de faire un tour de manège le samedi.



Béthémont en Fête



Le dimanche matin, la randonnée à vélo et à pied a failli être remise en question, mais la douzaine de participants a décidé de braver les éléments et de se rendre à l'étang Godard.

Après la sortie sportive et arrosée, les organisateurs ont proposé un succulent couscous concocté par nos deux cuisiniers étoilés. Toujours sous une pluie fine et un fond d'air frais, l'arrivée de deux danseuses orientales a apporté un rayon de soleil et a réchauffé les participants de ce repas.



Les poneys n'ont pas voulu affronter ce temps automnal et nous espérons qu'ils seront présents l'année prochaine.

Enfin, pour clôturer ces deux journées où l'ambiance y était des plus sympathique le soleil a fait sa réapparition en fin d'après midi.



Nous réitérons notre appel. Effectivement, la réussite de cette manifestation dépend du bénévolat et nous remarquons un désistement des parents d'élèves et des bénévoles en général.



Enfin, il faut rappeler que tous les bénéfices de cette fête qui se sont élevés à 1 380,00 € ont été reversés aux coopératives des écoles de Béthémont-la-Forêt et Chauvry afin de permettre aux enseignants d'organiser des séjours ou différentes activités en direction des enfants des deux villages.

Nous vous donnons rendez-vous en septembre 2012.

INFO TRAVAUX

Le Lavoir communal



La remise en état du lavoir municipal est terminée.

Les bassins ont été nettoyés et cimentés, les murs ont été repeints. Nous allons maintenant faire en sorte de maintenir propre ce bâtiment qui fait partie de notre patrimoine.

Rappelons que ces travaux, d'un montant de 6.027,00 € ont été subventionnés à hauteur de 80 % par le Conseil Général du Val d'Oise et la Fondation du Patrimoine.

Eclairage public allée du Lave Sabots

Des travaux d'éclairage public se sont avérés nécessaires pour la remise en fonctionnement du lampadaire de la rue du Lave Sabots.

Il s'agissait de remplacer le câble d'alimentation sectionné dans le sol et qui n'avait malheureusement pas été passé dans une gaine à l'origine de sa mise en place .

Une tranchée a donc dû être creusée pour le passage du nouveau câble, ce qui explique le montant important de 4.176,00 € supporté par la commune.

Cependant, l'éclairage des rues est un facteur sécuritaire qui ne pouvait pas être négligé.



Route de Taverny

Dans le même principe, il a été commandé à une entreprise de travaux publics, des travaux consistant à évacuer les eaux provenant de la résurgence d'une source, route de Taverny, près du centre équestre « Laos du Roncerais ». En effet à certains moments, le débit de l'eau augmente de telle façon qu'elle traverse la route ce qui en cas de gelées hivernales provoque une plaque de verglas très dangereuse en sortie de virage. Le montant de ces travaux s'élève à : 2.810 ,00 €.

Notre Dame de la Pitié

Il a été constaté dans notre vieille église, que certains vitraux dont la mise en place remonte à plus d'une vingtaine d'années s'affaissent en formant des plis aux endroits des joints en plomb. Nous avons donc demandé à un Maître verrier d'intervenir pour leur remise en état avant que les verres ne se brisent, ce qui doit être fait avant la fin de cette année pour un montant de 2.368 ,00 €.

Travaux de voirie rue de Montubois

Une entreprise a été désignée suite à un appel d'offre pour la remise à neuf des caniveaux et trottoirs, rue de Montubois entre la Mairie et la place de la Pompe.

Cette opération est importante pour la propreté de notre village, car cette partie de la chaussée est très dégradée et des eaux sales y stagnent en permanence !

Le coût de ces travaux s'est élevé à 28 253,00 € ce qui s'est avéré moins important que ce que nous avons prévu lors de l'élaboration de notre budget. Aussi, lors du dernier Conseil Municipal nous avons pris la décision d'entreprendre la réfection des trottoirs de la rue de Montubois entre la Mairie et la rue de la Forge.

Des subventions provenant de la communauté de communes et de la réserve parlementaire par l'intermédiaire de notre Député Monsieur Jean Bardet ont été obtenues et viendront alléger le montant de ces travaux.

L'école

Comme chaque année, nous avons profité des vacances d'été pour procéder à des petits travaux de remise en état des écoles, dont : le remplacement des stores dans le bâtiment préfabriqué, veillant ainsi au confort des élèves.

Dossier assainissement

Nous continuons à œuvrer pour l'avancement de ce projet étape par étape.

Nous avons maintenant reçu l'agrément du service des routes pour le passage de notre canalisation sur le pont enjambant la Francilienne. Quant au terrain devant recevoir le système d'infiltration des eaux usées, il a été choisi, reste à démontrer que son sous sol est perméable. Des sondages seront effectués dans les prochaines semaines pour le confirmer et obtenir ainsi le feu vert de l'Hydrogéologue.

Si les études de sol confirment que le terrain est suffisamment perméable, nous aurons résolu les problèmes techniques.

FOCUS

Ebenisterie Menuiserie J-P FLAMENT



Cette petite entreprise familiale s'est installée dans notre village il y a plus de quarante années, Monsieur Flament Gérard a implanté son atelier au 7 rue de la Vieille France, où vous pouvez admirer au travers de la vitrine quelques meubles réalisés dans son atelier.

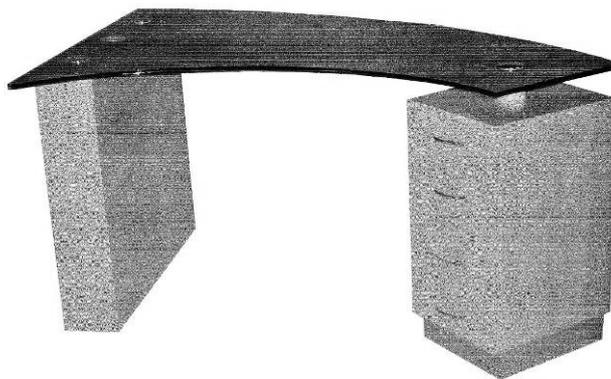
Depuis quelques années c'est son fils Jean Pierre Flament qui a repris l'entreprise familiale. Il a appris son métier à l'école de la Bonne Graine dans le Faubourg Saint Antoine à Paris où il a reçu un enseignement sur l'histoire de l'art, le dessin technique et dans l'entreprise familiale où il s'est exercé à l'ébénisterie, l'agencement et à la menuiserie.

Cet artisan crée et fabrique principalement des meubles pour des particuliers en employant les principaux bois commercialisés.

Pour la réalisation des pièces en bois il utilise des techniques traditionnelles et plus récentes pour proposer des produits variés tel que :

- En bâtiment la réalisation de fermetures traditionnelles intérieures et extérieures, escaliers.
- En menuiserie meubles, placards et lambris en massif assemblé et chevillé, décors sobres, moulurés, sculptés.
- En ébénisterie, les meubles peuvent être au choix plaqués, en frisage, marquetés.

Enfin cet artisan réalise la rénovation de meubles anciens en réalisant le décapage et vernissage, encaustiquage, recollage des parties décollées, remplacement à l'identique des éléments trop abîmés.



EBENISTERIE. MENUISERIE
J.-P. FLAMENT
22 Avenue des Tilleuls
95 500 Le Thillay

Ateliers 7 rue de la Vieille France
95 840 Béthemont-la-Forêt

La petite page verte

A la maison

Le bicarbonate de sodium est le produit qu'il faut avoir chez soi si l'on veut faire des économies et éviter autant que possible l'utilisation de détergents polluants, voir toxiques.

Le bicarbonate est tout simplement un produit polyvalent, à l'efficacité redoutable pour l'alimentation, l'entretien, le bien être.

Les vitrages

Confectionnez une fine pâte à base d'eau et de levure chimique et appliquez-la sur les verres; rincez puis faites briller avec un chiffon doux. Ce mélange est aussi très efficace sur les pare-brise de voiture.

Le lave vaisselle

Si vous possédez un lave-vaisselle sachez que le vinaigre blanc est aussi efficace que les liquides de rinçage vendus dans le commerce. En remplaçant le liquide de rinçage par le vinaigre blanc, vous ferez de substantielles économies tout en préservant la planète.

L'Eau

Les mitigeurs thermostatiques, les pommeaux de douche économique, les stop-douches, les aérateurs et réducteurs de pression sont une solution idéale pour diminuer la consommation d'eau. Pensez-y.

Au jardin

Les limaces

Pour lutter contre les limaces et les pucerons, vaporiser un mélange d'ail et d'eau une fois par semaine.

Le désherbage

La chaleur de l'eau bouillante détruit les plantes et leurs racines. Il suffit d'utiliser l'eau de cuisson des pâtes ou des légumes.

Conservation des fleurs

Pour conserver les roses plus longtemps, il faut enlever les épines ainsi que les feuilles séchées.

Couper les tiges sous l'eau courante. Utiliser de l'eau à la température de la pièce et la changer tous les jours. Cette dernière précaution évite la prolifération des bactéries.

Entretien des plantes vertes

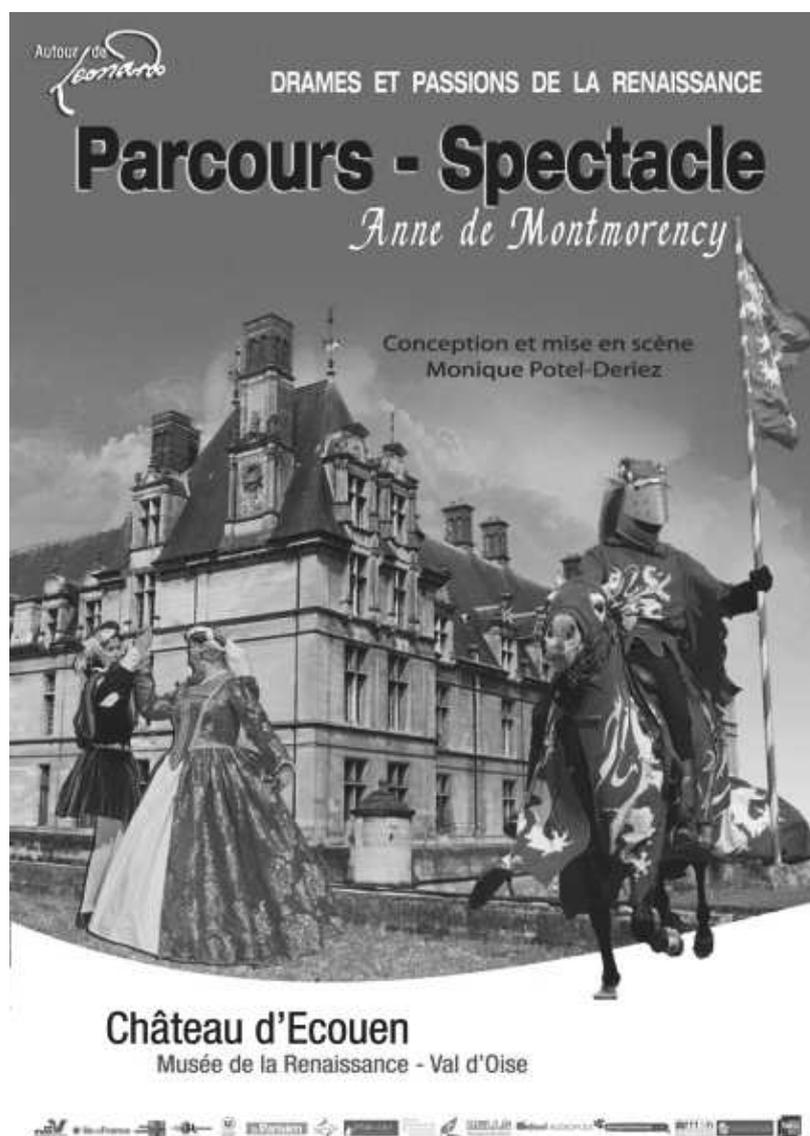
Pour dépoussiérer facilement les plantes, enfilez de vieux bas tubes en coton propres et frottez délicatement les feuilles des plantes.

Il est utile de placer des cailloux ou des morceaux de céramique dans les pots avant de repoter les plantes. En effet, ces objets permettent à l'eau de se drainer plus rapidement et permettent aux racines de respirer.

Si vous n'avez pas de cailloux au moment du repotage, utilisez du papier aluminium roulé en boulettes.



Bénévoles, entrez dans l'histoire !



Chaque année, l'association « Autour de Leonardo » reconstitue une somptueuse fresque historique, sous forme de parcours – spectacle, dans le parc du prestigieux château d'Ecouen !

Vous voulez exprimer vos talents de comédiens ? Ou vous préférez peut-être devenir figurants et plonger en costume au temps de la Renaissance ?

A moins que vous ne soyez plutôt attirés par la création et la réalisation de costumes ou de décors ou encore aider au bon fonctionnement du spectacle ?

« Autour de Leonardo » recherche toujours de nouveaux bénévoles pour agrandir sa grande famille. N'hésitez pas à la rejoindre pour ce spectacle passionnant, réalisé par des

passionnés !

Pour sa saison 2012, elle convie donc toutes les personnes intéressées par ce projet, à venir participer à une réunion de présentation qui se tiendra de 14h30 à 18h dans la salle de la Grange à dîme à Ecouen (à côté de la mairie):

- Soit le Dimanche 20 Novembre 2011
- Soit le Dimanche 22 janvier 2012
- Soit le Dimanche 12 février 2012

Pour en savoir davantage, nous vous invitons également à vous rendre sur le site de l'association www.autourdeleonardo.com ou par téléphone au **09.53.83.50.08**